

DUNCAN CAMPBELL SCOTT, SURINTENDANT ADJOINT DES AFFAIRES INDIENNES, 1913-1932

Brian Titley

Volume 37, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082907ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082907ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Titley, B. (2007). DUNCAN CAMPBELL SCOTT, SURINTENDANT ADJOINT DES AFFAIRES INDIENNES, 1913-1932. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(1), 97-98. <https://doi.org/10.7202/1082907ar>

REMISE D'UN PRIX AU CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK

Donat Savoie

LE 4 JUIN 2007, avait lieu au Centre des sciences de Montréal la remise des Prix d'action communautaire 2007 (Prix canadiens de l'environnement) par Michael Horgan, sous-ministre de l'Environnement du Canada. Parmi la centaine de nominations, il y avait un total de dix-huit finalistes dans six catégories. Le CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK de la Société Makivik a reçu le PRIX OR (5000 \$) dans la catégorie « Hygiène du milieu ».

Le Centre de recherche du Nunavik a commencé modestement ses activités il y a plusieurs années dans un ancien atelier de réparation de motoneiges, mais cela n'a jamais nui à la qualité des études sur l'environnement réalisées par le Centre à Kuujuaq pour le compte de quatorze communautés inuites du Nunavik (Nord du Québec). Le Centre, créé en 1978, surveille la présence de contaminants toxiques et de métaux lourds dans les sources d'alimentation traditionnelles des Inuits (poissons, mammifères marins, oiseaux aquatiques, caribou, etc.), veillant ainsi sur la santé et la sécurité des 10 000 habitants du Nunavik. De plus, le Centre contribue par ses données à la gestion durable des peuplements fauniques, et son Service de cartographie (Adam Lewis est responsable de ce service), très prisé, observe depuis des années les conséquences environnementales de l'extraction des ressources, de l'aménagement hydro-électrique et de l'amincissement glaciaire dû aux changements climatiques.

Depuis 1995, le Centre occupe un bâtiment entièrement rénové et équipé d'un laboratoire. Son succès à concilier la science occidentale avec les connaissances écologiques millénaires des Inuits lui vaut les éloges de la population locale et des scientifiques.

Le Centre est dirigé par le Dr Bill Doidge et fait partie du Département des ressources renouvelables de la Société Makivik, dirigé par Johnny Peters, vice-président de Makivik. On peut obtenir de plus amples renseignements sur la Société Makivik et le Centre de recherche en visitant le site de Makivik (www.makivik.org). Outre son directeur, le Centre emploie un analyste en toxicologie, une parasitologue, un hydrologue,

un biologiste et trois techniciens de la faune. Le personnel collabore avec des chercheurs universitaires et gouvernementaux à des projets reliés aux aliments traditionnels et à l'environnement. Le biologiste coordonne le module nordique de l'Année polaire internationale au Nunavik et au Labrador.

Grâce aux efforts du Centre d'études nordiques de l'Université Laval, le Centre est maintenant membre du Réseau de recherche QAUJISARVIK, qui compte huit établissements de recherche et de nombreuses stations instrumentales dans l'Arctique de l'Est.

Le Centre est très actif dans le cadre de l'Année polaire internationale et recevra au cours de cette année plus de quinze équipes de recherche de divers milieux, dont Environnement Canada, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto, l'Université Laval, le Gouvernement du Nunavut, etc.

FÉLICITATIONS AU CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK DE LA SOCIÉTÉ MAKIVIK!

Portraits

DUNCAN CAMPBELL SCOTT, SURINTENDANT ADJOINT DES AFFAIRES INDIENNES, 1913-1932¹

Brian Titley

Traduit de l'anglais par Michel Lavoie

DUNCAN CAMPBELL SCOTT est mieux connu comme l'une des figures pionnières de la littérature anglo-canadienne. Il a aussi été le plus haut fonctionnaire du ministère fédéral des Affaires indiennes pendant près de vingt ans. C'est en cette qualité qu'il nous intéresse particulièrement, puisqu'il a influencé et implanté la politique indienne du Canada dans une période critique des rapports entre les colons et les Indiens.

Fils d'un ministre méthodiste, ce qui peut expliquer en partie sa personnalité austère et inflexible, Scott voit le jour à Ottawa le 2 août 1862. En 1879 il se joint au ministère des Affaires indiennes en tant copiste au département de la comptabilité. Alors qu'il développe ses

talents en matière de tenue de livres, il gravit les échelons du ministère. C'est ainsi qu'il devint, le 1^{er} juillet 1893, premier commis et chef comptable. En 1913, il est promu au poste de sous-ministre et reçoit le titre de Surintendant général adjoint aux Affaires indiennes. Il se retrouve ainsi en charge de l'une des bureaucraties canadiennes les plus durables; elle précède d'ailleurs de loin la Confédération. Le ministère a été créé pour placer les peuples indiens sous la juridiction du gouvernement et pour leur imposer une contraignante tutelle en vue de les assimiler. Par l'entremise d'une législation particulière, de la Loi sur les Indiens et des agents sur le terrain, le ministère envisageait contrôler l'ensemble des aspects de la vie en réserve.

Jusqu'à un certain point, Scott était un candidat plus que convenable pour diriger les Affaires indiennes, puisque ses vues, qui se reflétaient dans sa prose et dans sa poésie, évoquaient parfaitement celles de l'élite politique du pays. Il décrivait les Indiens comme « bizarres et sur le déclin », « vagabonds et dissolus » et enclins à la sauvagerie et aux superstitions. Leur unique option, croyait Scott, consistait à s'intégrer dans l'ensemble de la population, un processus qui nécessitait les « forces combinées de l'intermariage et de l'éducation ». Mais puisque les Indiens étaient, selon sa conception, primitifs et infantiles, la transformation souhaitée ne pouvait s'effectuer autrement que sous la paternelle houlette de son ministère.

L'éducation était cruciale pour l'atteinte des objectifs du gouvernement. C'est pourquoi Scott était déterminé à faire du hasardeux système scolaire fédéral un instrument d'assimilation plus efficace. En 1920, il a fait inclure dans la Loi sur les Indiens une clause de fréquentation obligatoire de l'école. Sujettes aux scandales, les écoles de métier (*Industrial schools*) ont été progressivement supprimées pour faire place à une approche plus vigoureuse qui s'est infiltrée dans le système des pensionnats, lequel bénéficiait de structures de subvention plus adéquates et d'une réglementation à l'égard de la santé et des installations sanitaires. Le nombre d'enfants indiens inscrits dans ces institutions est passé de 11 303 en 1912 à 17 163 en 1932, une augmentation de 51 %. Mais la plupart des écoles ont continué à fonctionner en partenariat avec des Églises « chrétiennes » qui proposaient un programme d'études mal

adapté, une rude discipline et une détermination évangélique qui n'ont rien fait pour encourager l'adhésion des communautés indiennes.

Scott était d'avis que l'un des plus grands obstacles au projet d'assimilation était l'attachement des communautés aux cérémonies traditionnelles telles que les danses du soleil et de la soif qui se pratiquaient dans les Prairies, ou le « potlatch », particulièrement prisé en Colombie-Britannique. Des amendements furent apportés à la Loi sur les Indiens dans les années 1880-1890 pour restreindre ou prohiber ces pratiques, mais la loi était particulièrement difficile à faire respecter. Lorsqu'il prit en charge la destinée des Affaires indiennes, Scott a obtenu de nouveaux pouvoirs pour les agents sur le terrain ainsi qu'une augmentation des patrouilles de police dans les réserves, afin de restreindre plus efficacement ce qu'il désignait comme « des danses et du tambourinage stupides ». Cela ouvrit la porte, particulièrement dans les réserves de l'Ouest du pays, à de nombreuses arrestations, accompagnées d'amendes et d'emprisonnement. Mais la répression ne fit qu'intensifier la résistance, et Scott fut forcé de conclure qu'une politique plus modérée, telle que l'encouragement aux sports et aux danses modernes, serait plus susceptible d'accélérer la fin des pratiques cérémoniales traditionnelles.

À la même époque, la politique indienne était également remise en question par une nouvelle génération de meneurs autochtones très doués. Ceux-ci avaient pour but de faire valoir les droits des peuples indiens en exploitant les médias écrits, ainsi qu'en utilisant les systèmes politiques et juridiques à leur disposition. Un bel exemple de ce comportement est venu du Conseil héréditaire des Six Nations iroquoises qui affirmait que les Iroquois étaient des alliés et non des sujets de la Couronne et que, par conséquent, le ministère des Affaires indiennes n'avait aucune autorité légitime sur eux. Lorsque les Six Nations présentèrent leur argumentation à la Ligue des Nations en 1924, Scott prit des mesures pour étouffer l'agitation qui était fort embarrassante pour le pays sur la scène internationale. Il mit en poste dans la réserve un détachement permanent de la Police Montée, remplaça de force le Conseil héréditaire par un conseil élu plus conciliant, engagea des espions pour le tenir informé de tous les troubles possibles et

força les avocats étrangers, qui agissaient comme conseillers, à quitter le pays.

Des tactiques similaires ont été employées pour freiner les activités de F.O. Loft, un vétéran mohawk qui avait mis sur pied la Ligue des Indiens du Canada immédiatement après la Première Guerre mondiale. Cette organisation visait à l'autonomie gouvernementale dans les réserves et s'opposait aux caractéristiques répressives de la Loi sur les Indiens. Scott voyait cet embryon d'association indienne comme une menace à son autorité et cherchait, non sans un certain succès, à contenir son influence. Il dénigra Loft auprès de ses supérieurs, prohiba l'utilisation des fonds des bandes pour assister aux rassemblements de la ligue et organisa une stricte surveillance policière du meneur mohawk de crainte qu'il ne s'expose lui-même à des mises en accusation pour subversion.

L'agitation causée par l'Allied Indian Tribes of British Columbia pour la reconnaissance du titre aborigène sur les terres de cette province a aussi entraîné d'énormes difficultés pour le ministère des Affaires indiennes. L'Alliance désirait exposer leur cause directement au Conseil privé à Londres, mais elle s'est laissé persuader de permettre à un comité parlementaire de statuer sur la question en première instance. Scott a convaincu le comité, qui a siégé en 1927, que le titre aborigène ne possédait pas une grande valeur et que, de toute façon, les Indiens avaient été plus que compensés par la générosité et la magnanimité du gouvernement. Ottawa a considéré que la décision du comité mettait fin à la question, mais lorsque l'agitation reprit de plus belle, Scott se tourna une fois de plus vers l'intimidation par les forces policières pour y mettre un terme.

Il va de soi que ces questions ne furent pas les seules auxquelles Scott ait eu à faire face dans le cours des activités visant à implanter la politique indienne canadienne, mais elles furent les plus chroniques et pénibles. Mais l'accumulation de ces difficultés sert à illustrer que les peuples autochtones du pays commençaient à orchestrer une campagne systématique pour satisfaire leurs doléances. Bien que ces dernières aient varié d'une région à l'autre, elles se rapportaient toutes à des réclamations concernant les terres, les droits de chasse et de pêche, les obligations émanant des traités, les aliénations des terres de réserves, les libertés religieuses, l'intégrité culturelle

et le contrôle bureaucratique de la vie des communautés indiennes.

Lorsqu'il était confronté à des agitations sur ces nombreuses et épineuses questions, Scott a invariablement cherché à les réprimer en faisant intervenir les forces policières et en obtenant des pouvoirs discrétionnaires additionnels pour son ministère à travers la Loi sur les Indiens. En effet, de nombreux articles de cette loi ont porté l'indubitable empreinte de l'autoritarisme de Scott. Il n'y avait vraiment rien d'original ni d'innovateur dans sa manière de diriger les Affaires indiennes; Scott s'est simplement approprié les pratiques existantes et a tenté de les mettre en œuvre en les appliquant de façon plus stricte et plus énergique. Quoi qu'il en soit, la réalisation des objectifs de l'assimilation culturelle n'était pas notablement plus avancée au moment de sa retraite, en 1932, que lorsqu'il prit en charge les destinées du ministère. Il mourut le 19 décembre 1947.

Note

1. Cet essai s'inspire de mon ouvrage, *A Narrow Vision: Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.

ENTREVUE AVEC DENYS DELÂGE

Réalisée par Jean-Philippe Warren

À L'OCCASION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE de la publication du Pays renversé (1985, Prix Lionel Groulx, Prix John Porter) et de la retraite de son auteur comme professeur de sociologie à l'Université Laval, la revue Recherches amérindiennes au Québec a cru bon d'interroger Denys Delâge sur les circonstances de cette publication et les pistes dans lesquelles devrait s'engager la recherche contemporaine.

Q. — Déjà, le titre de votre ouvrage, *Le Pays renversé*, intrigue. Que traduisait-il comme esprit et comme intention?

R. — Il faut remonter à ma décision d'écrire une thèse de doctorat autour de la comparaison des histoires coloniales de la Nouvelle-France et de New York. Lorsque j'ai commencé à fouiller les archives de la correspondance des administrateurs coloniaux, j'ai réalisé que celles-ci commencent vraiment vers 1663,